Image not found or type unknown

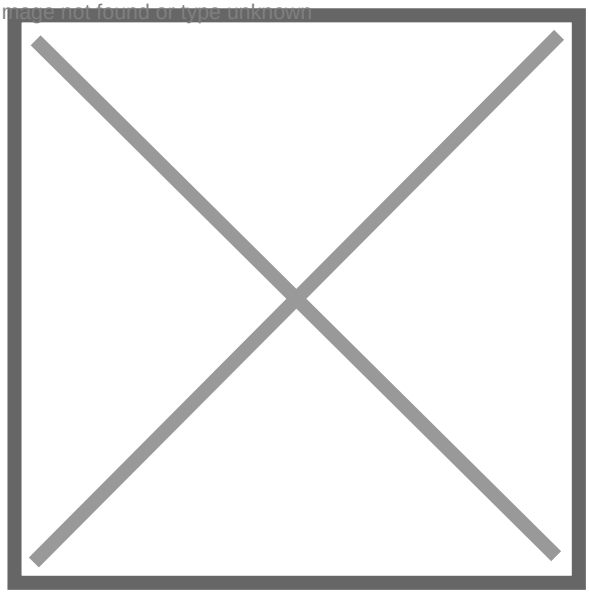

Mon employeur peux t il m imposer mes conges payes

Par **AURORE0412**, le **19/09/2017** à **10:39**

Bonjour,

J ai eu un accident de travail au mois du 20 Mars au 7 septembre inclu avec reprise a temps partielle therapeutique.http://www.experatoo.com/images/lib_forum.png

Lors de mon retour le vendredi 8 septembre mon chef de secteur m'a informé que j etais en vacances du lundi 11 au dimanche 24 inclu.

ce sont des conges payés qui etait prevu pour la periode du 1er au 15 juillet.(mais etant en accident de travail....)

Est -il dans ces droit de m imposer mes conges payés et le vendredi pour le lundi?

En attente de votre retour.
Cordialement,
Aurore0412.

Par **morobar**, le **19/09/2017** à **11:46**

Bonjour,
La fixation du planning et l'ordre des départs en congés payés est une prérogative EXCLUSIVE du chef d'entreprise.

Par contre l'organisation en est encadrée et c'est ainsi que le délai de prévenance est insuffisant selon votre exposé.

Par **AURORE0412**, le **19/09/2017** à **12:08**

Bonjour,

Merci pour votre reponse, comment puius-je justifier qu il a mal fait?

De plus je dois reprendre mon travail le lundi 25 suite de ces vacances mais je n 'ai toujours pas mon planning.
est-il dans ces droits?

de on dit d'un collegue il m aurait envoyé mon planning par recommandé mes a ce jourle 19 septembre je n 'ai toujours rien recu. pourriez vous m'informer a ce sujet aussi?

Par **morobar**, le **19/09/2017** à **15:10**

Je ne sais pas de quel planning il est question lors de votre reprise.
La loi, c'est certain, n'impose pas l'envoi d'un quelconque planning au domicile du salarié.
Mais bien sur en fonction de votre activité, et des usages de l'entreprise, il est possible qu'un planning prévisionnel soit indispensable.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés